

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/08/2024 - 13171 - 2023 B 01105 - 952 231 066 - DCC

DCC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 30 000 €
SIEGE SOCIAL : 115, ZA PETITE MARINE
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

RCS AVIGNON 952 231 066

Comptes annuels clos le 31 décembre 2023
Annexe

Copie certifiée conforme

Le Président
M. Charles DESOMBRE

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Bilan Récapitulatif

	31/12/2023	%
BILAN ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE	593 202	98,27
Immobilisations financières	593 202	
ACTIF CIRCULANT	10 421	1,73
Autres créances	261	
Disponibilités	10 160	
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL	603 623	100,00

	31/12/2023	%
BILAN PASSIF		
RESSOURCES PROPRES	200 154	33,16
Capital	30 000	
Résultat de l'exercice	-2 151	
Provisions réglementées	2 376	
Comptes courants d'associés	169 929	
PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
EMPRUNTS	335 000	55,50
DETTES	68 469	11,34
Fournisseurs	1 260	
Dettes fiscales & sociales	9 409	
Autres dettes	57 800	
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL	603 623	100,00

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	66 000		66 000
Chiffre d'affaires net	66 000		66 000
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			66 000
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			480
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			16 489
Impôts, taxes et versements assimilés			445
Salaires et traitements			30 926
Charges sociales			11 394
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			25
Total charges d'exploitation (II)			59 760
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			6 240
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			6 015
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			6 015
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-6 015
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-IV+V-VI)			225

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023
Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 376
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 376
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 376
Total des produits (I+III+V+VII)	66 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	68 151
BENEFICE OU PERTE	-2 151

DCC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 30 000 €
SIEGE SOCIAL : 115, ZA PETITE MARINE
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

RCS AVIGNON 952 231 066

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de -2 115 €, décide de l'affecter comme suit :

Perte de l'exercice	-2 115 €
---------------------	----------

En totalité au poste « Report à nouveau »	- 2 115 €
---	-----------

Dont le solde deviendra ainsi débiteur dudit montant.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme

Le Président
M. Charles DESOMBRE

